

ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE LORS  
DE L'INAUGURATION DES LOCAUX DE FREQUENCE NORD

(Lille, 2 juillet 1983)

Monsieur le ministre,  
Messieurs les présidents,  
Monsieur le président du conseil régional,  
Mesdames, Messieurs,

C'est avec beaucoup d'intérêt et d'attention que j'ai écouté le président JEANNENEY nous rappeler l'histoire de Fréquence Nord.

Fréquence Nord est une de ces quinze radios locales qui émettent à travers la France, mais son audience et sa qualité sont ~~exceptionnelles~~. Elle le doit à la valeur des installations que nous venons de visiter, mais aussi au talent et à l'enthousiasme des techniciens, animateurs et journalistes. Je tiens, aujourd'hui, à leur rendre l'hommage qu'ils méritent.

\*

\*      \*

Où, mieux qu'ici, en présence des élus de la région et des responsables du service public de la radio et de la télévision, évoquer notre politique de la communication audiovisuelle ? Je voudrais le faire à la fois pour rappeler quelques vérités, mais aussi pour marquer la cohérence de l'effort entrepris et tracer les perspectives de notre action.

Je souligne tout d'abord qu'aucune des réformes entreprises depuis 1945, n'avait, malgré de nombreuses modifications de structures, réussi à affranchir la radio-télévision du pouvoir politique. Aucune n'avait réussi à mettre en oeuvre une authentique décentralisation, ni à développer les techniques de transmission et de production audiovisuelles.

Carence ou manque de volonté des gouvernements ? Toujours est-il que la liberté de communiquer était limitée en France. D'abord par la rareté des moyens dont elle disposait pour s'affirmer. Ensuite par l'étroitesse d'un cadre juridique : le monopole. Il donnait à l'information audiovisuelle le caractère officiel et unilatéral d'un message centralisé dirigé vers un public passif.

Voilà pour le passé.

C'est tout cela que le gouvernement a voulu rénover par la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle.

Il est appliqué à :

- assurer l'indépendance du système,
- ouvrir la France aux nouvelles techniques de communication,
- assurer une décentralisation effective de l'expression audiovisuelle.

Un an après le vote de la loi, il est encore trop tôt pour dresser le bilan de son application. Et chacun sait qu'il reste beaucoup à faire. Personne ne peut pourtant nier l'importance de ce qui a été accompli.

Déjà les institutions de la communication sont en place. La Haute autorité est chargée de garantir l'indépendance du service public. Le conseil national, que j'ai installé le 9 mai dernier, l'aidera à veiller au respect des équilibres voulus par la loi.

Un droit de réponse est garanti. Il permet à toute personne, physique ou morale, qui s'estime atteinte dans son honneur ou sa réputation, d'obtenir la réparation du préjudice subi selon des formes et des modalités inspirées de celles prévues par la loi instaurant la liberté de la presse.

Parallèlement à ces progrès dans l'organisation et le fonctionnement de notre radio-télévision, le gouvernement a mis fin au monopole de programmation de l'Etat. Il a ouvert notre espace audiovisuel à de nouveaux moyens de communication.

D'abord aux radios locales privées, enfin dotées d'un cadre légal. Elles viennent d'être autorisées à Paris et le seront bientôt sur l'ensemble du territoire national. Le pluralisme des opinions, la variété des courants et des tendances propres à notre pays, la diversité des besoins locaux et sociaux de communication pourront s'exprimer ainsi à travers ces nouveaux canaux.

A condition, bien sûr, que la liberté ne dégénère pas en désordre et que la loi soit respectée. Le gouvernement y veillera, je le dis ici solennellement.

Ensuite, un programme de cablage a été lancé. Le Nord Pas-de-Calais est, dans ce domaine, une région pionnière puisqu'en plus de l'important projet de Villeneuve d'Ascq, la communauté urbaine de Lille a - la première et pour l'instant la seule en France - choisi d'avoir recours aux fibres optiques. Ce procédé permettra les utilisations les plus diverses tant pour la retransmission de programmes de télévision que pour la mise en oeuvre de nouveaux services de vidéo-communication.

Un projet de 4ème chaîne progresse également. Les émissions doivent commencer l'année prochaine. Les choix sont en cours sur les techniques de décodage et l'agence Havas poursuit son étude de faisabilité. L'exploitation sera confiée à une société de droit privé liée à l'Etat par une convention de concession et un cahier des charges qui définiront de façon précise ses garanties et ses obligations.

En outre, la France est engagée avec la République fédérale d'Allemagne dans un programme industriel de télédiffusion directe qui comportera la fabrication de 3 satellites. Le premier sera lancé par Ariane en 1985, le second devrait suivre un an après. En 1986, la France serait ainsi dotée d'un système de télédiffusion directe à trois canaux.

Enfin, dans le domaine de la télématique, l'annuaire électronique est maintenant une réalité connue de tous les Français. L'expérience de Vélizy va être étendue à d'autres villes et à d'autres régions. La commission Huet ayant remis son rapport, un décret fixera prochainement les modalités de fonctionnement des services interactifs.

Ainsi, après bien des années de retard et d'hésitations, la France fait face résolument aux mutations de notre fin de siècle. Ces mutations - chacun le sait bien - seront spectaculaires dans le domaine de la communication. La France se donne, en même temps, les moyens de relever les défis que ces mutations comportent, tant sur le plan industriel que culturel.

C'est pourquoi, le gouvernement, conscient des enjeux, accorde une attention particulière au développement des industries de programme et à la création audiovisuelle. C'est dans cet esprit qu'a été décidée la constitution de la Mission SCHREINER. C'est également dans cet esprit que le IXème Plan prévoit la création d'un Fonds pour le développement des industries de programme, qui sera mis en place dans la loi de finances pour 1984.

Au sein du nouveau dispositif qui s'ébauche, le service public est appelé à jouer un rôle fondamental. Un service public renforcé, rénové par la concurrence des nouveaux médias, assuré du soutien des pouvoirs publics et dont l'organisation générale doit s'inspirer de deux principes : l'autonomie dont j'ai déjà parlé et la décentralisation dont je voudrais dire à présent quelques mots.

Beaucoup d'impatiences s'expriment à propos de la décentralisation. Certains s'étonnent que tarde la définition de son cadre légal, alors que d'autres s'interrogent sur les moyens financiers et humains de sa mise en oeuvre.

Je voudrais être clair.

La décentralisation audiovisuelle <sup>est</sup> ~~reste~~ une de nos priorités. Elle est un des objectifs annoncés dans la loi du 29 juillet 1982 et il n'est pas question d'y renoncer.

D'abord, parce qu'elle fait partie du grand mouvement engagé depuis deux ans pour redistribuer les compétences entre les échelons centraux et régionaux de la Nation. Ce qui est vrai pour l'Etat, l'est aussi pour le service public de la radio télévision.

Ensuite, parce que seule la décentralisation peut exprimer la diversité de notre peuple et des courants qui s'y manifestent. Parallèlement aux radios locales et, demain, aux réseaux câblés, le service public doit prendre toute sa part dans la décentralisation.

Cette décentralisation est déjà bien engagée.

Dans le domaine de la télévision, avec l'accroissement des tranches régionales de programme, qui passeront en septembre d'une demi-heure à deux heures trente minutes, voire trois heures dans certaines régions. Mais aussi avec la création de la première société régionale de télévision, ici même à Lille. Les statuts ont été adoptés, et la région a accepté, hier, d'entrer au capital de la société régionale.

Deux autre sociétés régionales seront créées ensuite au vu des résultats de cette première expérience.

Dans le domaine de la radio, 15 stations locales fonctionneront avant la fin de l'année. D'autres viendront ensuite, en fonction du plan de décentralisation de Radio-France et des moyens que nous pourrons y consacrer.

Il faut continuer d'aller résolument de l'avant dans le domaine de la décentralisation. C'est pour en témoigner et faire toujours mieux passer ce message que j'ai tenu à être ce matin parmi vous pour inaugurer les nouveaux locaux de Fréquence Nord.

Ce n'est qu'en libérant les initiatives, qu'en élargissant et en approfondissant le débat, que nous favoriserons la mobilisation de toutes les énergies du pays.

Tel est l'objectif de la décentralisation. Tel est l'objectif de la réforme de l'audiovisuel. Tel est l'objectif des nouveaux droits accordés aux travailleurs dans l'entreprise. Tel est l'objectif des futures élections à la sécurité sociale.

Une nouvelle France se met progressivement en place. Une France plus libre, plus démocratique et donc plus responsable et, je l'espère, plus fraternelle.

Je souhaite bonne chance à Fréquence Nord.

Je souhaite que vous inscriviez votre avenir dans ces perspectives qui sont celles du redressement national.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

-oOo-